

CRITERES DE SELECTION 2017

SENIOR

1. EUROPE 2017 : MAXIMUM 12 ATHLETES

Course obligatoire: championnats de France route

1.1 Sélection Vitesse (100m, 1 tour du championnat de France route)

Premier rang

Un classement* des médaillé(e)s sera effectué sur l'ensemble des courses de vitesse. Les deux premiers du classement sont sélectionnés pour les championnats d'Europe.

- la médaille d'or est prioritaire sur la médaille d'argent
- la médaille d'argent est prioritaire sur la médaille de bronze

En cas d' égalité, la différence se fera sur la place du 1 tour.

* classement utilisé: classement absolu (junior, sénior).

Second rang

Présélection selon le classement absolu (junior-sénior) des médaillés. 2 présélectionnés, le troisième et le quatrième du classement (classement préciser au premier rang).

Ces athlètes seront conviés à un stage préparatoire aux championnats d'Europe, stage sélectif.

Troisième rang : (dans le cas où le sélectionneur désire des athlètes supplémentaires suite au second rang)

Vu le calendrier national et international exceptionnel 2017 et selon performance des athlètes aux 3 pistes, à la première manche de la coupe de France route et au championnat de France route, le sélectionneur peut inviter un ou des athlètes supplémentaires au stage préparatoires aux championnats d'Europe, stage sélectif.

1.2 Fond (Elimination et Points)

Premier rang

Un classement des médaillé(e)s sera effectué sur l'ensemble des courses de fond. Les deux premiers du classement absolu (junior-sénior) sont sélectionnés pour les championnats d'Europe.

- la médaille d'or est prioritaire sur la médaille d'argent
- la médaille d'argent est prioritaire sur la médaille de bronze

En cas d'égalité, la différence se fera sur la course la plus longue.

Classement utilisé: classement absolu (junior, sénior).

Second rang

Présélection selon le classement absolu (junior-sénior) des médaillés. 2 présélectionnés, le troisième et le quatrième du classement (classement préciser au premier rang).

Ces athlètes seront conviés à un stage préparatoire aux championnats d'Europe, stage sélectif.

Troisième rang : (dans le cas où le sélectionneur désire des athlètes supplémentaires suite au second rang)

Vu le calendrier national et international exceptionnel 2017 et selon performance des athlètes aux 3 pistes, à la première manche de la coupe de France route et au championnat de France route, le sélectionneur peut inviter un ou des athlètes supplémentaires au stage préparatoires aux championnats d'Europe, stage sélectif.

1.3 Marathon

Selon choix du sélectionneur suite aux étapes de la coupe de France.

2. MONDE 2017

Compétitions obligatoires : championnats de France route et de France piste.

Les sélections se feront lors des stages préparatoires aux championnats du monde.

Athlètes sélectionnés pour les stages : selon choix du sélectionneur.

3. CAS PARTICULIERS

Le Sélectionneur national conserve le droit de sélectionner un (des) athlète(s) supplémentaire(s) qui n'aurait (ent) pu être présent (s) à l'une des compétitions citées en référence pour un motif qu'il aura lui-même jugé sérieux (blessure, engagement professionnel, etc.).